

FORMULE 74.17

*Loi sur les tribunaux judiciaires*

AVIS DE REQUÊTE EN VUE D'OBTENIR UN CERTIFICAT DE NOMINATION À TITRE DE  
FIDUCIAIRE DE LA SUCCESSION NON TESTAMENTAIRE

ONTARIO

COUR SUPÉRIEURE DE JUSTICE

SUCCESSION DE FEU

*(inscrire le nom)*

AVIS DE REQUÊTE EN VUE D'OBTENIR UN CERTIFICAT DE NOMINATION À TITRE DE  
FIDUCIAIRE DE LA SUCCESSION NON TESTAMENTAIRE

1. Le défunt est décédé le *(inscrire la date)*, sans laisser de testament.
2. Le requérant désigné dans le présent avis présente une requête en vue d'obtenir un certificat de nomination à titre de fiduciaire de la succession non testamentaire.

REQUÉRANT

**Nom**

**Adresse**

3. Les personnes suivantes qui ont moins de 18 ans ont droit à une partie de la succession :

**Nom**

**Date de  
naissance**  
*(jour, mois,  
année)*

**Nom et adresse du père,  
de la mère ou du tuteur**

**Valeur estimative  
de l'intérêt dans la  
succession**

\* Remarque : *La valeur estimative de l'intérêt dans la succession peut être omise de la formule si elle est indiquée dans une annexe distincte jointe à l'avis envoyé à l'avocat des enfants.*

4. Les personnes suivantes qui sont des incapables mentaux au sens de l'article 6 de la *Loi de 1992 sur la prise de décisions au nom d'autrui* à l'égard d'une question dans l'instance et qui ont un tuteur ou un procureur constitué en vertu d'une procuration qui est habilité à agir dans l'instance ont droit à une partie de la succession :

**Nom et adresse de la personne**

**Nom et adresse du tuteur ou du procureur \***

\* *Préciser s'il s'agit d'un tuteur ou d'un procureur.*

5. Les personnes suivantes qui sont des incapables mentaux au sens de l'article 6 de la *Loi de 1992 sur la prise de décisions au nom d'autrui* à l'égard d'une question dans l'instance et qui n'ont pas de tuteur ni de procureur constitué en vertu d'une procuration qui est habilité à agir dans l'instance ont droit à une partie de la succession :

**Nom et adresse de la personne**

**Valeur estimative  
de l'intérêt dans la  
succession**

\* Remarque : *La valeur estimative de l'intérêt dans la succession peut être omise de la formule si elle est indiquée dans une annexe distincte jointe à l'avis envoyé au Tuteur et curateur public.*

6. Toutes les autres personnes qui ont droit à une partie de la succession sont les suivantes :

**Nom**

**Adresse**

7. Le présent avis est envoyé à toutes les personnes adultes qui sont désignées ci-dessus (sauf au requérant qui a droit à une partie de la succession), au père, à la mère ou au tuteur de toute personne âgée de moins de 18 ans et à l'avocat des enfants si le paragraphe 3 s'applique, au tuteur ou au procureur des incapables mentaux visés au paragraphe 4 et au Tuteur et curateur public si le paragraphe 5 s'applique.

8. Les personnes suivantes peuvent avoir droit à la signification mais ne l'ont pas reçue pour les raisons indiquées ci-dessous :

**Nom de la personne**

**Raison de la non-signification**

*Si le paragraphe 8 ne s'applique pas, inscrire la mention « sans objet ».*

DATE :

RCP-F 74.17 (1<sup>er</sup> octobre 2020)